



Adhérent à l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France  
65/67 Rue D'Amsterdam - 75008 PARIS

Tél. 01 40 23 04 10    [snpst@free.fr](mailto:snpst@free.fr) / [contact@snpst.org](mailto:contact@snpst.org) - Site : [snpst.org](http://snpst.org)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21/05/2019

Le Syndicat National des Professionnels de la Santé au Travail (SNPST) s'est constitué partie civile dans le procès des dirigeants de France Télécom qui a débuté le lundi 6 mai 2019.

A l'époque des faits les médecins du travail, comme les autres salariés de l'entreprise, ont été soumis à des atteintes délibérées de leurs conditions d'exercice visant à perturber leur activité, à aliéner leur indépendance et, fait aggravant, à les empêcher d'exercer leur mission de protection de la santé des salariés de l'entreprise.

Deux exemples caractéristiques montrent que, par des attaques répétées à la déontologie médicale et aux dispositions du code du travail, la Direction de France Telecom voulait les empêcher d'exercer leur mission préventive :

1. Pressions exercées auprès des médecins du travail pour qu'ils violent le secret médical en participant à des « cellules d'écoute et de médiation » dont manifestement l'objectif n'était pas de protéger la santé des personnels ;
2. Interdiction d'exercer le rôle de conseil auprès des organisations syndicales (participation à des formations).

Dans une lettre adressée le 21 décembre 2007 à Didier LOMBARD, notre syndicat avait dénoncé ces pratiques. Nous lui demandions alors d'user de son autorité « *pour que cesse rapidement ce trouble qui, à terme, pourrait avoir des conséquences délétères pour la santé des salariés de France Telecom* ». Malheureusement notre alerte est demeurée sans effet avec les conséquences pour la santé des personnels que nous connaissons.

Plusieurs médecins du travail ont fait l'objet de pressions et de discriminations au point de devoir quitter l'entreprise. Par décence envers les victimes et leurs familles ils n'ont pas souhaité se constituer partie civile à titre individuel mais que la profession soit défendue par une action collective portée par le SNPST.

**Contact Presse : Dr Jean-Michel STERDYNIAK 06 82 66 06 96**